



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 Janvier 2016

L'an deux mille seize, le jeudi 14 janvier à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le 8 janvier 2016, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **21**

Nombre de votants : **23**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Thierry ALLEAU, Sandrine DOOLAE GHE, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Bruno PAROLDO, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Aurélia LAURENT.

Absent excusé : Véronique GUIGNE, Cécile DRAUNET.

Procuration : Véronique GUIGNE à Olivier POIRAUD, Cécile DRAUNET à Aurélia LAURENT.

Secrétaires : Alain CHAUFFIER, Olivier POIRAUD.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 15 décembre 2015 qui leur a été transmis avec le rapport de présentation du présent conseil municipal.

Ont voté pour : 22

Abstention : 1

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs de la commune au 1^{er} janvier 2016.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 ^{er} JANVIER 2016				
GRADE	CATEGORIE	POSTE OUVERT		POSTE POURVU
		Temps complet	Temps non complet	
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché principal	A	1		1
Rédacteur	B	1		1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	2		2
Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	C	3		1
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Gardien de police municipal	C	1		0
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE TECHNIQUE				
Agent de maîtrise principal	C	1		1
Agent de maîtrise	C	1	1	2
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	6	12	18
Adjoint technique territorial 1 ^{ère} classe	C	1	0	1
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE ANIMATION				
Agent territorial d'animation 2 ^{ème} classe	C	2		1
Agent territorial d'animation 1 ^{ère} classe	C	1		1
PERSONNEL TITULAIRE - FILIERE SOCIALE				
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	C		1	1
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C		3	2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs au 01 janvier 2016, tel que présenté.

AUTORISATION DE DEPENSES

L'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 permet au Maire sur autorisation du Conseil Municipal **d'engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation à liquider et mandater les dépenses d'investissement (préalablement décidées par le conseil municipal) dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre ou opération selon la nomenclature M14.

Chapitre ou opération	Libelle comptable	Crédits 2015	Autorisation 2016
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	0	0
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées (participations)	1 288.30	322.00
Opération 098	Bâtiments communaux	59 187.11	14 796.00
Opération 0107	Restauration église	0	0
Opération 0114	Voirie communale	8 063.00	2 015.00
Opération 0121	Espaces publics	0	0
Opération 0125	Eclairage public	0	0
Opération 0129	Acquisition de matériel	24 265.00	6 066.00
Opération 0144	Ateliers communaux	19 260.00	4 815.00
Opération 0146	plantations	0	0
Opération 0147	Espace tour du prince	0	0
Opération 0148	cimetière	0	0
Opération 0150	Groupe scolaire	1 533 101.79	383 275.00
Opération 0151	Défense incendie	0	0
Opération 0153	Extension gendarmerie	0	0
Opération 0157	Route des granges	0	0
Opération 0160	Logis rue Giannésini	500 000.00	125 000.00
Opération 154	Aménagement sécurité	0	0
Opération 155	Réhabilitation sanitaire	0	0

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord.

TARIFS ANIMATIONS JEUNES 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour l'année 2016, les tarifs des animations jeunes, de 11 ans à 16 ans (15 ans révolus) comme suit :

	Commune	Hors commune
Adhésion annuelle	5.00 €	5.00 €
Demi-journée à Frontenay-R-R	5.00 €	8.00 €
Demi-journée avec sortie	7.00 €	12.00 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DEMISSION DE MONSIEUR LAURENT COCHELIN DE SON POSTE DE DEUXIEME ADJOINT ET MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur Laurent COCHELIN, deuxième adjoint au Maire, a adressé à Monsieur le Préfet, le 6 Décembre 2015, sa démission au poste de deuxième adjoint. Il n'a toutefois pas démissionné de son poste de conseiller municipal.

Monsieur le Préfet a accepté la démission de Monsieur Laurent COCHELIN le 17 Décembre. Le courrier d'acceptation est parvenu en Mairie le 24 Décembre 2015.

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Suite à la démission de Monsieur COCHELIN du poste de 2^{ème} adjoint, Monsieur le Maire propose de porter à QUATRE le nombre de postes d'adjoint.

Pour information, Monsieur Le Maire redistribuera par arrêté les délégations précédemment données à Monsieur Laurent COCHELIN, aux autres adjoints, soit :

Animation culturelle et sportive	Sylvie BRUMELOT
Vie associative	Sylvie BRUMELOT
Gestion du cimetière communal	Reprise par monsieur le Maire

Les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remonteront ainsi d'un cran, soit :

Premier Adjoint	Monsieur Alain CHAUFFIER
Deuxième adjoint	Monsieur Raymond CAILLETON

Troisième adjoint	Madame Sylvie BRUMELOT
Quatrième adjoint	Madame Martine PEDROLA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré se prononce sur cette proposition :

Ont voté pour : 22

Abstention : 1

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AIPEMP

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de partenariat pour l'opération « protection de l'agro-écosystème » pour l'année 2016. Cette convention prévoit que l'AIPEMP, Maître d'ouvrage, confie le pilotage technique à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles pour des actions d'intérêt général qui s'articulent autour de deux axes :

- L'insertion de personnes en grande difficulté sociale et la professionnalisation du métier d'agent du marais
- La lutte collective contre les rongeurs déprédateurs par la technique du piégeage.

L'opération est pilotée par un Comité de pilotage composé de membres de la DIRECCTE, le Parc Naturel du Marais Poitevin, de différentes structures locales et des 21 communes associées.

La participation de la commune pour l'année 2016 est fixée à 4 706.00 € (même montant que les années précédentes).

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA DIFFUSION CINEMATOGRAPHIQUE EN REGION POITOU CHARENTES

Une convention avec le CRPC avait été signée pour l'année 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer une nouvelle convention pour l'année 2016. Le montant de la participation demandée est de 50.00 € par séance (une séance tous les 15 jours). La facturation intervient en fin d'année civile et tient compte du nombre exact de séances organisées.

En 2015, 24 films tous publics ont été diffusés (1 932 spectateurs), soit une participation de 1 200.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

FOURNITURES DE REPAS POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PENDANT LES TRAVAUX DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux de la cuisine de l'école élémentaire devant commencer au retour des vacances de Février, les repas devront être servis, pour les enfants de l'école élémentaire, à la salle polyvalente, les lundis, mardi, jeudi et vendredi et à l'école maternelle les mercredis, à partir du 29 février 2016 et jusqu'aux vacances d'été.

L'installation de la cuisine de la salle polyvalente ne permettant pas la confection des repas pour 180 enfants, il est nécessaire de choisir un prestataire de service pour la fourniture des repas pendant cette période.

Les repas doivent être livrés par « liaison chaude », l'équipement de la cuisine de la salle polyvalente ne permettant pas une remise en température dans de bonnes conditions.

Seuls les prestataires en mesure de proposer la livraison de repas en « liaison chaude » peuvent répondre à nos besoins.

La commune ayant procédé à des consultations chaque année depuis trois ans pour la fourniture de repas en liaison chaude à l'école maternelle, seul le prestataire Poitou Resto a été en mesure de répondre à chaque consultation.

Poitou Resto a donc été consulté afin de proposer une offre correspondant aux besoins de la commune pour les enfants de l'école élémentaire. Le déjeuner proposé comprend :

- Une entrée,
- Un plat protidique principal
- Un ou deux légumes
- Un laitage ou un fromage
- Un dessert ou un fruit
- Les condiments sont compris dans la prestation.
- La commune fournit elle-même le pain et l'eau.

Les quantités sont adaptées aux enfants de l'école élémentaire.

La proposition de Poitou-Resto pour cette prestation est de :

	Prix HT	Prix HT après remise	Prix TTC
Repas enfants	2.55	2.45	2.584
Repas adultes	3.11	3.11	3.281

Nota : le prix appliqué cette année pour les enfants de l'école maternelle est de 2.45 € HT (3.11 € HT pour les adultes de l'école maternelle).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA S.P.A

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec la S.P.A pour l'année 2016. Cette convention a pour objet de lutter contre toute prolifération de la population féline errante sur le territoire communal.

L'action « limiter la prolifération des chats libres à Frontenay-Rohan-Rohan » consiste en la capture, la stérilisation et l'identification des 15 chats errants recensés sur la commune.

En contrepartie de ces actions à l'initiative et sous le contrôle de la SPA, la commune apporterait une aide à hauteur de 600.00 € pour l'année 2016, sous forme de subvention, dont 300.00 € seraient versés dès la signature de la convention, le solde étant versé dès la transmission des rapports d'activité et financier de la S.P.A.

Le budget prévisionnel de la S.P.A pour ces actions est de 1 400.00 €.

Ont voté pour : 19

Contre : 2

Abstentions : 2

QUESTIONS DIVERSES

DANSE A L'ECOLE

Dans le cadre de sa programmation « parcours et résidence d'artistes » le syndicat de pays a proposé une semaine de spectacles « danse à l'école » pour les tout-petits, spectacles produits et animés par la compagnie « Aléa cita » de Parthenay du 18 au 26 janvier 2016. L'école maternelle, la bibliothèque et les associations d'assistantes maternelles seront ainsi bénéficiaires des représentations de « Morceaux de lune ». Une exposition tous publics et une animation dansée auront également lieu à la Tour du Prince en lien avec la médiathèque. Le financement (3000 euros) est totalement assuré par le Syndicat de pays. La commune mettra à disposition les salles de la Tour Du Prince pour la médiathèque le 23 janvier et la salle polyvalente les 25 et 26 janvier pour les écoles. La commune assurera l'accueil des artistes et également la fourniture de leurs repas le jour de leur représentation finale.

Monsieur le maire propose au conseil de valider ce projet qui contribue à vulgariser la danse et profite aux jeunes enfants de la commune et à leurs accompagnateurs.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

SPECTACLE FAMILIAL

Avec le budget prévu pour le spectacle de Noël qui n'a pas eu lieu, la commission animation culturelle a envisagé un spectacle de magie et acrobaties, « Volteface » produit par une compagnie de la Rochelle pour un coût de 1400 euros (+ frais de déplacement). La commune assurant l'accueil et le repas du soir des artistes (9 repas).

Le spectacle aura lieu le vendredi 19 Février à 20 h 30 à la salle polyvalente.

Monsieur le maire propose au conseil de valider cette proposition de spectacle accessible à toutes les familles.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La commission propose de fixer à 5 euros le prix des places pour les adultes, la gratuité étant accordé aux enfants jusqu'à 12 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance se termine à 22 heures.